

Le 30 septembre 2011

RCP et Secteur Optionnel Enfin !

Grâce à l'action opiniâtre de la CSMF, de l'UMESPE et d'AOC/CSMF, Xavier BERTRAND Ministre du travail, de l'emploi et de la santé, a déclaré, sans ambage et avec fermeté, le 25 septembre, lors de son discours de clôture des XVIIème Assises pendant l'Université d'état de la CSMF que :

1° la solution de trous de garantie qui pénalisaient dangereusement les professionnels des plateaux techniques lourds, chirurgiens, obstétriciens, anesthésistes mais aussi l'ensemble des professions de santé, trouverait une solution définitive au 1er janvier 2012 ainsi qu'il l'avait promis. En effet, les textes de la loi Fourcade invalidés par le conseil constitutionnel seront représentés dans le PLFSS 2012 et lors de la loi de finance de fin d'année avec une application immédiate en début d'année prochaine. Xavier BERTRAND nous l'a assuré.

2° en ce qui concerne le secteur optionnel, Xavier BERTRAND a déclaré que les signataires de la convention devaient respecter leur signature « qui ne doit pas être optionnelle », cela s'adressait bien évidemment à l'UNOCAM et il s'est engagé à ce que cet accord soit signé comme cela était prévu nonobstant les discussions d'aménagement qui pourraient avoir lieu.

Nous ne pouvons qu'être satisfaits de trouver enfin des solutions à cette problématique qui a duré trop longtemps. Le secteur optionnel est une avancée très importante pour solvabiliser le reste à charge.

Contact presse : Jacques CATON
Président de l'AOC/CSMF
Tél. 06.07.39.76.15